

## **Avis de non-responsabilité**

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012–to24

# **Vers l'accessibilité – Formation pour un Ontario accessible**

## **De la place pour tout le monde**

### **Présentation de la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics – Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées**

NARRATION :

Les espaces publics nous relient aux endroits où nous souhaitons nous rendre. Lorsque nous sortons de chez nous, ce sont ces espaces qui nous permettent de profiter de tout ce que nos collectivités ont à offrir.

Les lieux publics accessibles établissent le lien essentiel entre les lieux de travail, de voyage, de commerce et de loisirs.

L'élimination des obstacles sur les sentiers récréatifs, dans les aires de jeu extérieures, sur les emplacements de stationnement, le long des trottoirs et sur les passages pour piétons rend les espaces publics plus faciles à naviguer, ce qui permet aux personnes handicapées de se rendre où elles le désirent et leur donne l'occasion de profiter des espaces en plein air.

De nos jours, environ 1 adulte sur 4 est en situation de handicap en Ontario. Avec le vieillissement de la population, ce nombre devrait augmenter. Près de 4 millions de personnes de plus de 15 ans pourraient présenter un handicap d'ici 2033.

[texte à l'écran :] [Le nombre de personnes handicapées devrait atteindre près de](#)

L'Ontario rend les espaces publics accessibles grâce à la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics.

La Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics s'appuie sur les pratiques en matière de conception accessible que nous voyons d'ores et déjà émerger au sein de nos collectivités lorsque de nouveaux espaces publics sont aménagés et que d'importantes modifications sont apportées aux espaces plus anciens.

Bien que le changement prenne du temps, le fait de prendre en considération les besoins des personnes handicapées dès les premières étapes de la conception, de la planification et de l'aménagement des espaces publics se soldera par des collectivités plus accessibles et agréables pour l'ensemble de la population ontarienne.

En accordant aux personnes handicapées les mêmes possibilités qu'aux autres, nous leur permettons de participer pleinement à la vie de nos collectivités en favorisant leur activité et leur autonomie.

En améliorant l'accès aux lieux où les gens peuvent magasiner, travailler et se divertir, nous investissons dans l'avenir de la province.

Grâce à ces améliorations, nous faisons véritablement de l'Ontario un endroit ouvert pour toutes et tous.

La Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics, sur laquelle porte ce module, établit des exigences visant certaines caractéristiques spécifiques de notre environnement physique afin qu'il soit plus facile pour les personnes handicapées de se déplacer au sein de nos collectivités et de profiter pleinement de ce qu'elles ont à offrir.

[texte à l'écran :] [Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics](#)

Établit des exigences visant certaines caractéristiques spécifiques de notre environnement physique afin qu'il soit plus facile pour les personnes handicapées de se déplacer au sein de nos collectivités et de profiter pleinement de ce qu'elles ont à offrir.

[texte à l'écran :] [Logo de l'Ontario](#)

Développé par le gouvernement de l'Ontario

## **Avis de non-responsabilité**

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012–to24